



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Dossier de presse*

# Qualité de l'air en vallée de l'Arve Bilan d'étape du PPA2 *15 décembre 2021*



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[www.mavallee-enclair.fr](http://www.mavallee-enclair.fr)

[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Qualité de l'air en vallée de l'Arve : Bilan d'étape du PPA2

## Dossier de presse mercredi 15 décembre 2021

Contact presse :

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

tél : 04 50 33 60 58

portable : 06 78 05 98 53

courriel : [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

Contacts techniques :

Unité interdépartementale de la direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement (UiD DREAL)

Chargée de mission qualité de l'air

04 50 08 09 03

Direction départementale des territoires -  
service transition énergétique et mobilités - cellule PACTE

04 50 33 77 86

Site internet des services de l'État  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

# Bilan, à mi-parcours, de la qualité de l'air sur la zone du PPA

La révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve 2019-2023 a été approuvée le 29 avril 2019.

Le bilan à mi-parcours est très encourageant.

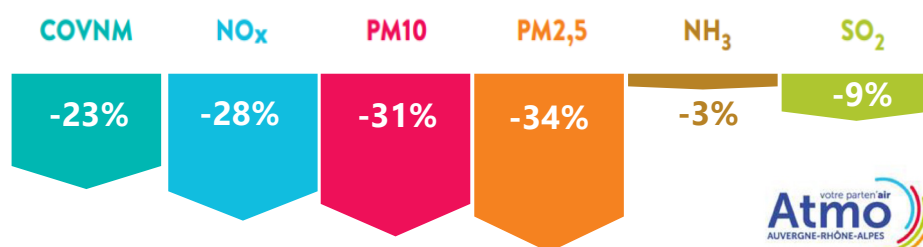
Le plan de protection de l'atmosphère (PPA2) révisé se fixe des objectifs ambitieux, pour respecter, d'ici 2023, les valeurs limites réglementaires applicables en matière de qualité de l'air, mais également d'un point de vue sanitaire. Ces ambitions et leur traduction dans le plan d'action font du PPA de la vallée de l'Arve un plan de protection de l'atmosphère reconnu.

Les données issues de la surveillance des concentrations dans l'air ambiant, produites par ATMO, sont très encourageantes et démontrent que les actions menées ces dernières années de manière collective et transversale avec l'ensemble des partenaires sont efficaces.

Entre 2012 et 2019, l'ensemble des émissions de polluants sont à la baisse. Cette baisse est particulièrement marquée pour les particules fines.

## Tendance d'évolution des émissions de polluants atmosphériques

### PPA Arve entre 2012 et 2019

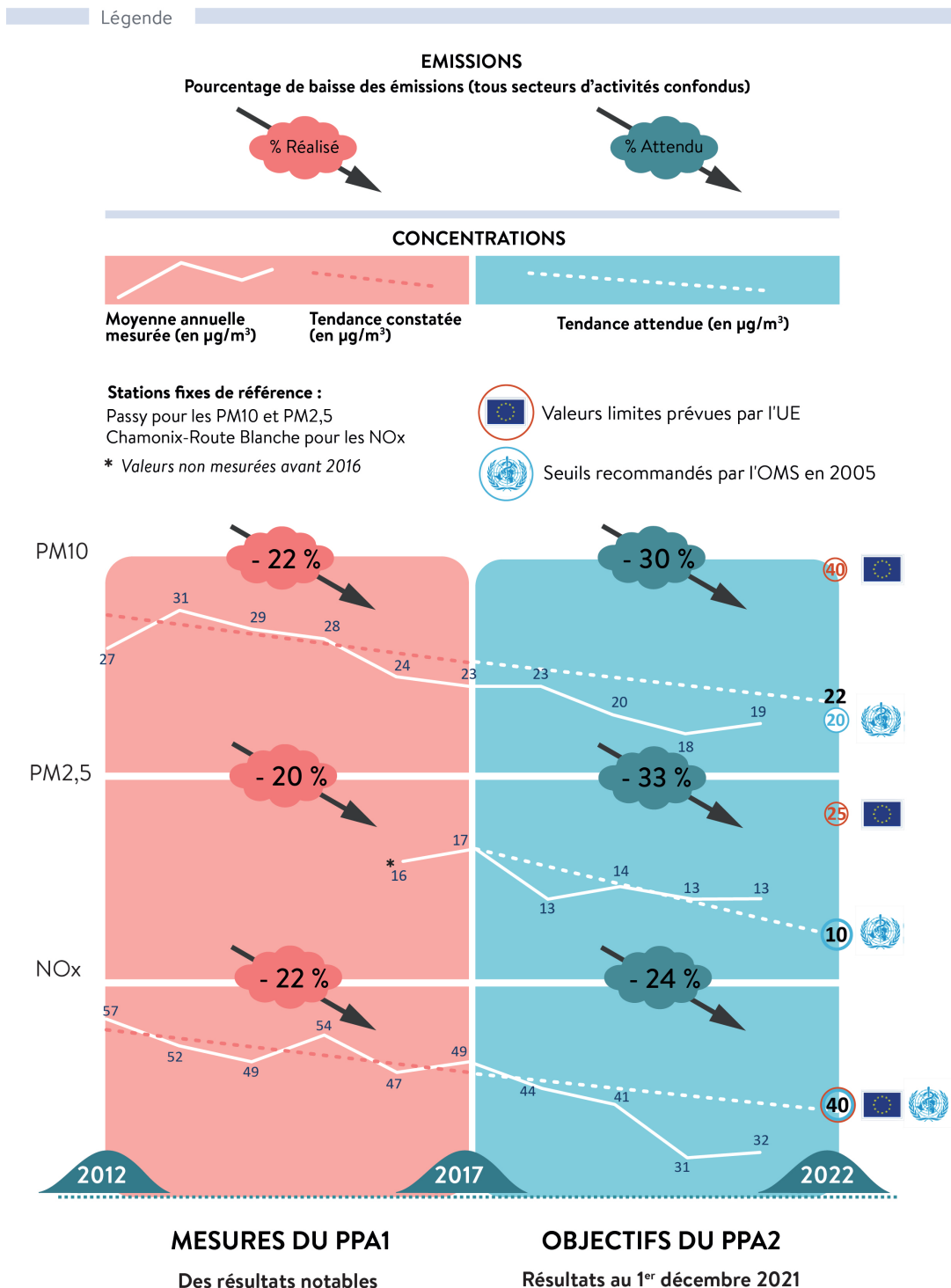


**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Les concentrations en particules fines  $PM_{10}$  et en oxydes d'azote constatées en 2021 respectent d'ores et déjà les objectifs retenus dans le PPA2 pour l'année 2023. Cette amélioration est le résultat de l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire et doit être poursuivi, notamment pour les particules fines  $PM_{2,5}$ .

### Évolution des émissions et concentrations de $PM_{10}$ , $PM_{2,5}$ et $NO_x$ grâce aux PPA1 et PPA2 en Vallée de l'Arve



Source : Données Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - mise à jour : décembre 2021

Le Conseil d'État a jugé les mesures du PPA précises, détaillées et crédibles. Ce constat l'a d'ailleurs amené à sortir, dès l'été 2020, la vallée de l'Arve du contentieux national relatif à la qualité de l'air.

De même, concernant le contentieux européen, le critère de conformité concernant les particules fines  $PM_{10}$  est satisfait. Pour les oxydes d'azote, la tendance à la baisse se confirme et pourrait permettre à la vallée de l'Arve de sortir de ce contentieux en 2023.

# Pollution de l'air en région Auvergne-Rhône-Alpes :

## évaluation quantitative de l'impact sur la santé (EQIS) par Santé Publique France

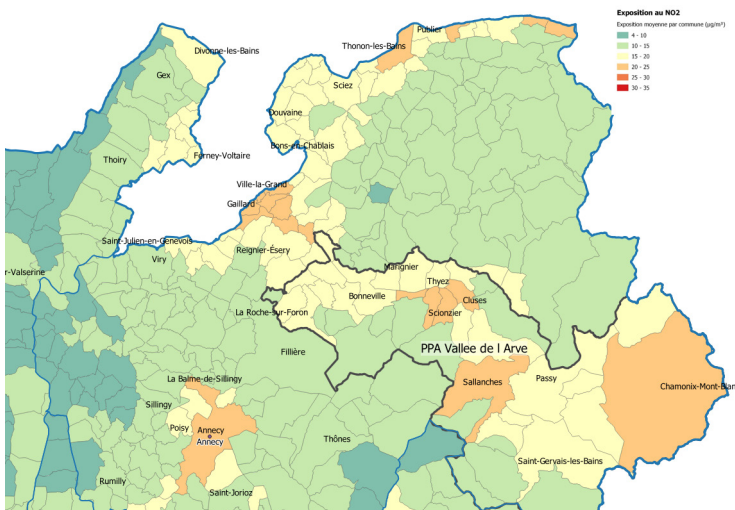
RÉGION  
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

La pollution de l'air est associée à des risques pour la santé et toute diminution de l'exposition à ces polluants est bénéfique. L'évaluation quantitative d'impact sanitaire (EQIS) réalisée par Santé Publique France s'appuie sur une méthode développée par l'OMS pour illustrer l'impact de la pollution de l'air ambiant sur la santé de la population. Elle permet d'estimer les bénéfices qui seraient obtenus dans le cadre de différents scénarios d'amélioration de la qualité de l'air.

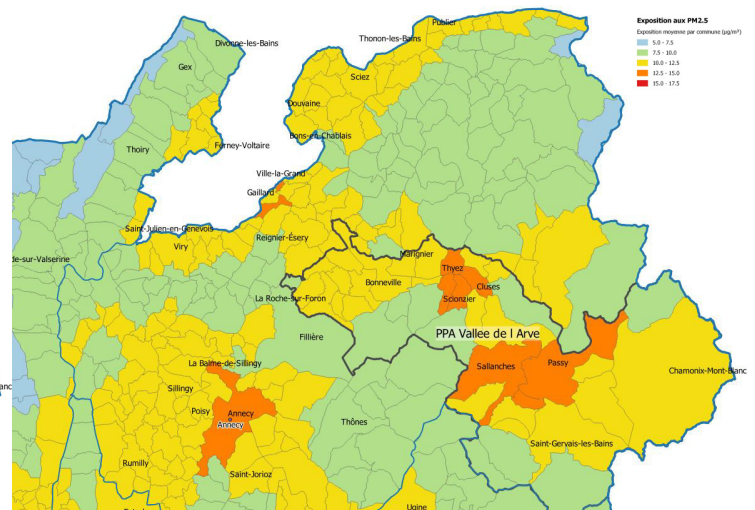
Il s'agit de la première étude à une échelle régionale qui permet de fournir des résultats à une échelle infra-régionale et qui sont comparables. Les résultats d'EQIS réalisées à des périodes différentes ne sont quant à elles pas directement comparables (évolution de la performance des modèles d'exposition).

### Résultats de l'EQIS pour la Haute-Savoie - données d'exposition (calculées sur la période 2016-2018)

#### Exposition moyenne communale NO<sub>2</sub>



#### Exposition moyenne communale PM<sub>2,5</sub>



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Scénario «poids total de la pollution» (N= Nombre de décès prématurés en lien avec la pollution atmosphérique)

Zone	Impact sanitaire PM <sub>2,5</sub>		Impact sanitaire NO <sub>2</sub>	
	N	% attribuable	N	% attribuable
Haute-Savoie	403	8	182	3,6
<b>PPA vallée de l'Arve</b>	<b>93</b>	<b>8,8</b>	<b>40</b>	<b>3,8</b>
Grand Annecy	121	9,5	53	4,1
Grand Genève (partie française)	166	8,7	68	3,6

Ces chiffres ne sont pas cumulables. Le scénario poids total de la pollution correspond à une situation de référence de type rural (station de mesure dans la Drôme).

Sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie, l'exposition aux PM<sub>2,5</sub> serait responsable de :

- 5 % (19 cas) - cancers du poumon
- 7 % (80 cas) - AVC
- 5,4 % (55 cas) - passages aux urgences pour asthme chez les enfants

**Pour la santé de tous, il est important de poursuivre les efforts de réduction de la pollution atmosphérique, en agissant sur l'ensemble des sources de pollution. Toute réduction de pollution permet un gain sanitaire.**

Pour consulter l'étude complète, rendez-vous sur <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2021/pollution-de-l-air-en-region-auvergne-rhone-alpes-premiere-evaluation-quantitative-de-l-impact-sur-la-sante-a-l-echelle-regionale>

# Les actions en chiffres

29 actions sur 30 ont été engagées et 19 actions sont complètement engagées et/ou portent leurs effets.



## 1 - Résidentiel et tertiaire

	2019 - 2021		
<b>Fonds Air Bois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 994 k€ d'aides attribuées</li> <li>1 547 appareils changés (PPA1 : 3 435)</li> </ul>	30 % des appareils remplacés sont des foyers ouverts.	Tous les appareils remplacés ont plus de 20 ans (règlement du FAB). Parmi eux, 56 % ont plus de 30 ans.

	2019 - 2020 (uniquement CC vallée de Chamonix Mont-Blanc)		2021 (ensemble des 5 CC)	
<b>Fonds Air Gaz</b>	31 maisons individuelles	45 000 € d'aides attribuées	13 conversions + 20 en cours	14 000 € d'aides attribuées
	16 copropriétés (456 logements)	71 800 € d'aides attribuées		
Tertiaire et Industrie : 17 sites se sont convertis du fuel au gaz				

	2019 - 2021 Dispositif Habiter Mieux		2020-2021 Dispositif MaprimeRenov'	
<b>Rénovation énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>247 dossiers</li> <li>43,31 % de gain énergétique moyen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux : 7 131 k€</li> <li>subventions ANAH : 3 070 k€</li> <li>Taux de subvention : 43 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>837 dossiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>travaux : 9 628 k€</li> <li>subventions ANAH : 2 074 k€</li> <li>Taux de subvention : 22 %</li> </ul>
	Les communautés de communes et le conseil départemental peuvent apporter un complément à cette aide.			

## 2 - Transport - mobilité

<b>Contrôles vitesse (PMO de Bonneville et Passy)</b>	avec interception de véhicule					sans interception de véhicule	
	Total	> 40 km/h	> 50 km/h	Rétention de permis	Immobilisation administrative		
	du 01/11 2019 au 31/03/2020						
	<b>1 014 dont</b>	<b>66</b>	<b>18</b>	<b>284</b>	<b>414</b>	<b>2 770</b>	
	du 01/11 2020 au 31/03/2021						
<b>1 194 dont</b>	<b>185</b>	<b>33</b>	<b>292</b>	<b>348</b>	<b>3 447</b>		



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>Poids lourds : contrôles fraude à l'AddBlue sur la zone PPA</b>	2019	2020	2021
	1 opération 18 PL contrôlés	1 opération 9 PL contrôlés	3 opérations 39 PL contrôlés
	<b>2 non conformes</b>	<b>0 non conforme</b>	<b>5 non conformes</b>

		Bénéficiaires	Subventions
<b>Mobilité</b>	<b>Plan de mobilités employeurs</b>	30 entreprises accompagnées par l'agence d'écomobilité En 2021, 8 établissements ont demandé des animations (263 personnes)	32 850 € (accompagnement)
	<b>Appel à projets Vélo et territoires (Ademe)</b>	<b>2021</b> : CC Cluses-Arve et Montagnes (2CCAM)	
	<b>Appel à projets Continuité cyclable (MTE)</b>	<b>2020</b> : 4 lauréats <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil départemental (création passerelle véloroute V61)</li> <li>Commune de Cluses (aménagement cyclable)</li> <li>Commune de Marnaz (création voie verte)</li> </ul> <b>2021</b> <i>2 dossiers déposés en cours d'approbation (communes de Marnaz et Bonneville)</i>	492 000 € 224 258 € 1 250 000 € 928 840 € (investissement)
	<b>Appel à projets Mobilité 2021</b>	<b>2021 : 6 lauréats</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CC Arve et Montagne (covoiturage unicité) <ul style="list-style-type: none"> <li>Combloux (pédibus)</li> <li>Passy (pédibus)</li> </ul> </li> <li>CC Pays Rochois (extension Proxi'Vélo)</li> <li>La Roche-sur-Foron (étude besoin aménagements cyclables)</li> <li>3 associations - Pays Rochois en transition, Fabrique à biclou, Nature environnement en pays Rochois (animation fête du vélo 2021)</li> </ul>	16 800 € (accompagnement)

<b>Acquisition d'un véhicule moins polluants</b>	2019-2020-1 <sup>er</sup> semestre 2021			
		Nombre	Montant	Montant moyen par bénéficiaire
	Bonus écologique	823	4 447 k€	5 403 €
	Prime à la conversion	877	2 187 k€	2 493 €

<b>Fonds Air Véhicules</b>	2020	
	Nombre de véhicules convertis	17 (collectivités) 101 (entreprises)

## Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve

SNCF Réseau et ses partenaires portent un projet de modernisation de la voie ferrée de la vallée de l'Arve pour lutter contre la pollution et pour faciliter les déplacements au quotidien, dans la vallée, en Haute-Savoie et vers Genève.

L'objectif de ce projet :

- augmenter de 50 % le nombre de trains en circulation chaque jour ;
- améliorer la régularité ;
- un train toutes les 30 minutes en heure de pointe ;
- améliorer le confort et la sécurité des voyageurs en gare (construction de passerelles ou souterrains pour traverser les voies) ;
- améliorer la régularité et l'information des voyageurs en temps réel.



Trois réunions publiques se sont déroulées en novembre 2021 et une concertation publique en ligne a lieu jusqu'au 15 décembre 2021.

L'État, le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et le conseil départemental de Haute-Savoie sont partenaires de ce projet, évalué à 170 millions d'euros environ.



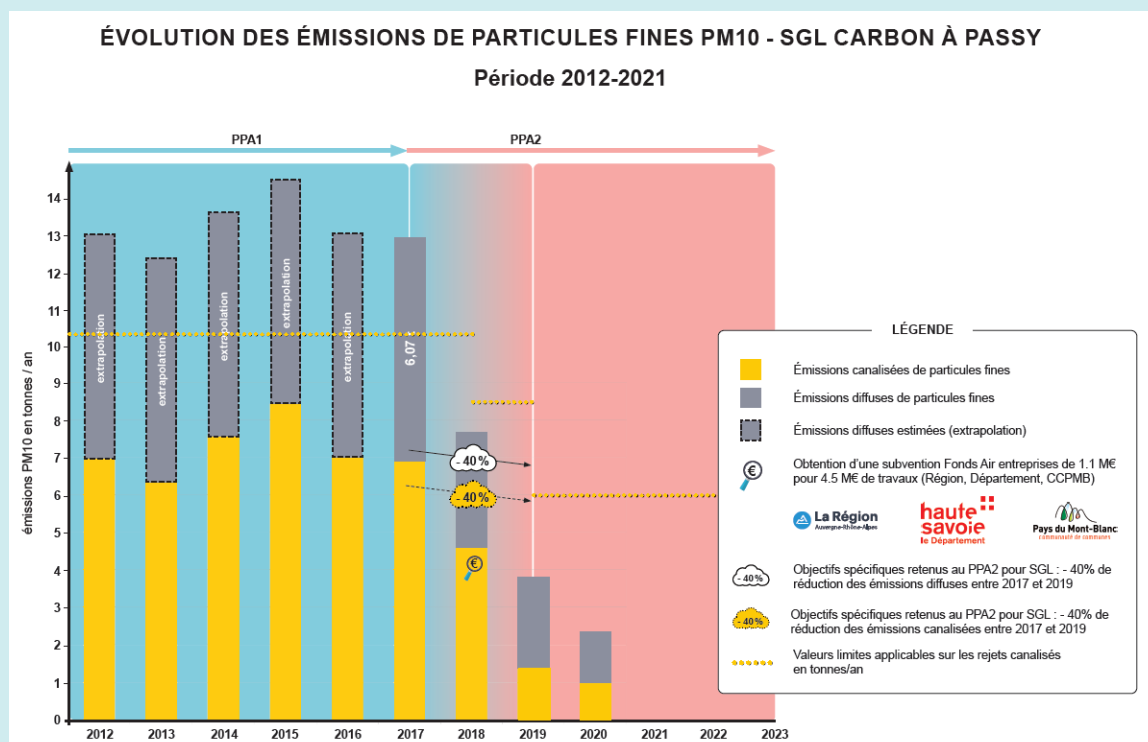
### 3 - Activités économiques

Contrôles ICPE en nombre	Inspections			Contrôles inopinés air			Arrêtés préfectoraux de mise en demeure			Sanctions pénales et administratives		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
	41	54	62	6	4	4	6	1	3	-	1 amende	2 (PV + arrêté de consignation)
<b>Total</b>	<b>157</b>			<b>14</b>			<b>10</b>			<b>3</b>		

Fonds Air Industrie Fonds Air Entreprises	Nombre de demandes d'aides	Montant total des investissements réalisés	Montant total des subventions accordées
	42 depuis 2017	7 865 k€	2 520 k€

#### Focus sur le suivi du site SGL Carbon à Passy

Des objectifs de réduction d'émission spécifiques au site SGL Carbon étaient retenus dans le PPA2 : réduction de 40 % des émissions canalisées et de 40 % des émissions diffuses.



Le suivi des émissions atmosphériques du site montre que les objectifs sont largement dépassés

Période 2017-2020 : réduction de 86 % des émissions canalisées et de 78 % des émissions diffuses

**2020 est la première année avec un bilan complet de la surveillance dans l'environnement :**

- L'établissement contribue aux émissions de particules fines mais **la contribution est faible** par rapport aux autres sources (chauffage).
- **Influence modérée** des émissions de HAP de l'usine sur les concentrations dans l'air ambiant et sur les retombées atmosphériques.

## 4 - Actions transversales

### Gouvernance

Réunions des instances du PPA entre 2019 et 2021



### Éducation à la santé et à la qualité de l'air

L'enjeu sanitaire est au cœur des préoccupations du PPA2. Pour ce faire, des actions d'éducation à la santé et à la qualité de l'air sont mises en œuvre en particulier, à destination des scolaires et des milieux sportifs.

■ Institut régional d'éducation et promotion de la santé (IREPS) : conception d'un module de formation de formateurs (enseignants, éducateurs à l'environnement, animateurs de collectivités) :

- 7 journées d'intervention sur 2 sessions - 40 formateurs formés
- 1 établissement scolaire qui a monté un projet en 2020-2021 (27 classes et 435 élèves de l'école des Sages de Marnaz)
- 4 établissements scolaires ont un projet pour l'année scolaire 2021-2022 : écoles primaires de Passy (Abbaye et Marlioz), lycée du Mont-Blanc, collège de Sallanches
- subvention de 72 405 € (ARS)

■ Innovales : enquête scientifique sur la qualité de l'air "Exp'Air"

- 4 collèges - 19 classes (491 élèves)

■ Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc : animation Air

- 74 classes (1 485 élèves)

■ Association FNE Haute-Savoie : donnez de l'air - éducation santé-qualité de l'air

- 2 écoles - 11 classes (225 élèves)



# Amélioration de la qualité de l'air, l'affaire de tous !



L'amélioration de la qualité de l'air est l'affaire de chacun à tout instant. Réduire les émissions de polluants atmosphériques passe par des gestes simples à mettre en œuvre au quotidien.

## Concours citoyen : appel à projets "Mission AIR" en faveur de la qualité de l'air de la vallée de l'Arve



Cet appel à projets permet d'accompagner les associations qui portent des actions d'amélioration de la qualité de l'air sur une partie ou la totalité des 41 communes situées sur le périmètre du PPA de la vallée de l'Arve. Il est financé par le ministère de la Transition écologique.

### Un premier appel à projet s'est déroulé en 2020 avec 4 lauréats : un premier bilan

Les lauréats	Bilan 2021
<p>1. Association Inspire : réalisation d'un guide d'achat d'un <b>véhicule léger éco-responsable</b>            Montant du projet : 19 150 €            Subvention attribuée : 8 350 €</p>	
<p>2. Association FNE Haute-Savoie : donnez de l'air - éducation santé-qualité de l'air            Montant du projet : 27 750 €            Subvention attribuée : 14 850 €</p>	 <p><b>Donnons de l'air !</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Public sensibilisé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 écoles (Ayse et Thiez)</li> <li>• 11 classes</li> <li>• 225 élèves</li> </ul> </li> <li><b>Méthodologie et concertation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 réunions avec l'I'REPS</li> <li>• 6j d'accompagnement des enseignants</li> </ul> </li> <li><b>Adaptation COVID :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement de la journée interclasses par la création de panneaux qui permettront aux enseignants d'organiser une exposition quand les contraintes seront levées.</li> </ul> </li> </ul>

<p>3. Association la fabrique à Biclou : des vélos dans ma vallée  Montant du projet : 15 112 €  Subvention attribuée : 3 812 €</p>	<div data-bbox="826 129 1300 179"> <h3>Des vélos pour ma vallée</h3> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Septembre 2020 à février 2021</b> : 2 vélos ont été mis à disposition de l'entreprise Guy Chatel pour la réalisation d'un test en situation réelle pour une période de 6 mois</li> <li>• <b>Durant l'hiver 2020/2021</b> : récupération puis remise en état de 8 vélos ainsi que motorisation d'une grande partie d'entre eux</li> <li>• <b>A partir du mois d'avril 2021</b> : début de la mise à disposition <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Guy Chatel (Ayze) : 2 vélos</li> <li>◦ Innovalés (St Pierre en Faucigny): 1 vélo</li> </ul> </li> <li>• <b>Été 2021</b> : Recrutement d'une mécanicienne cycles pour le suivi des vélos en locations</li> <li>• <b>Automne/Hiver 2021</b> : Motorisation de 17 vélos supplémentaires pour une mise en location au Printemps 2022 sur les secteurs du pays rochois, Bonneville, Marignier et Cluses.</li> </ul> 
<p>4. Association comité d'animation du Mont-Saxonnex : utilisation d'un triporteur électrique pour l'organisation des fêtes locales  Montant du projet : 3 199 €  Subvention attribuée : 2 834 €</p>	

Cet appel à projets a été reconduit en 2022. Les lauréats retenus :

<p>1. Association FNE Haute-Savoie : donnez de l'air - éducation santé-qualité de l'air (poursuite de l'action 2021)</p>	<p>Montant du projet : 24 475 €  Subvention attribuée : 3 500 €</p>
<p>2. Association Inspire : réalisation d'un guide d'achat d'un <b>véhicule éco-responsable pour les transports publics</b></p>	<p>Montant du projet : 19 150 €  Subvention attribuée : 3 500 €</p>
<p>3. Matériauthèque de la vallée de l'Arve : création d'une installation de réemploi des déchets du BTP sous forme de matériauthèque</p>	<p>Montant du projet : 41 472 €  Subvention attribuée : 4 500 €</p>
<p>4. Recyclerie du Mont-Blanc : achat de broyeurs de végétaux afin de limiter le brûlage des déchets et leur transport</p>	<p>Montant du projet : 8 397 €  Subvention attribuée : 3 500 €</p>

## La captothèque de la vallée de l'Arve

Ce service de mesure citoyenne de la qualité de l'air de l'observatoire Atmo Auvergne Rhône-Alpes permet aux citoyens d'emprunter gratuitement et pendant 15 jours, un micro-capteur de mesure et de participer à des ateliers de dialogue.



**30 micro-capteurs vont être déployés sur les 5 communautés de communes de la zone du PPA à compter du 3 janvier 2022.**

### Les enjeux et objectifs

- Contribuer au développement et à l'expertise des citoyens sur la qualité de l'air ;
- Promouvoir les meilleures pratiques en matière d'énergie durable et de chauffage au bois ;
- Encourager le dialogue en vallée d'Arve où la question de la pollution est au coeur du débat.

Les financeurs de ce service (dispositif + accompagnement)



et l'ensemble des collectivités de la zone PPA



# Interdiction d'utiliser tout dispositif de chauffage au bois à foyer ouvert

L'utilisation des cheminées à foyer ouverts sera interdite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette mesure a été citée en exemple par la ministre de la Transition écologique afin de répondre à une obligation imposée par la loi Climat et Résilience : prendre des mesures locales pour réduire de 50 % les émissions de particules fines issues du chauffage résidentiel à l'horizon 2030.

## Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve

Le PPA de la vallée de l'Arve répond à un enjeu majeur de santé publique. Sa mise en œuvre nécessite d'agir simultanément sur tous les secteurs d'émission de pollution **dont le chauffage résidentiel**, l'industrie et le trafic routier.

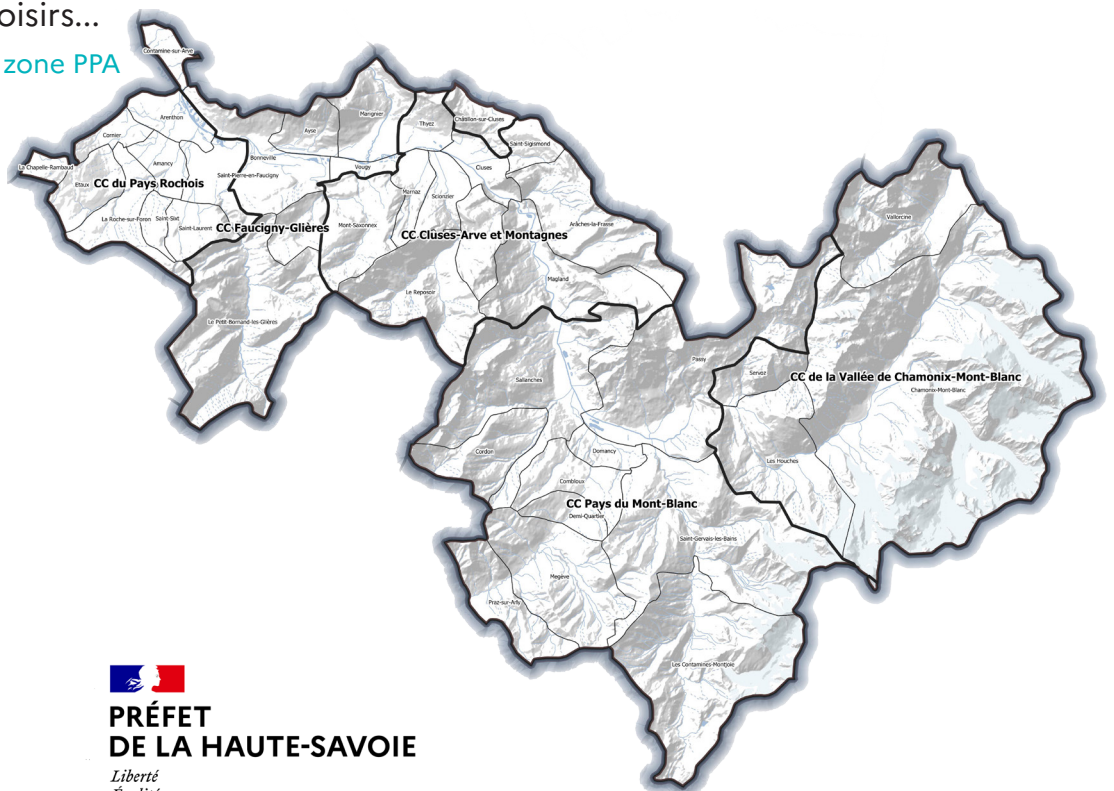
### Pour une meilleure qualité de l'air, interdiction d'utiliser tout dispositif de chauffage au bois à foyer ouvert...

Sont concernées toutes les cheminées ou installations de chauffage dont le foyer brûle librement le bois sans enceinte destinée à confiner la combustion pour en améliorer le rendement.

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ensemble de ces dispositifs seront interdits sur les 41 communes du périmètre du PPA conformément à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2019.**

Sont aussi concernés par cette nouvelle disposition, les bâtiments publics, privés, professionnels, de loisirs...

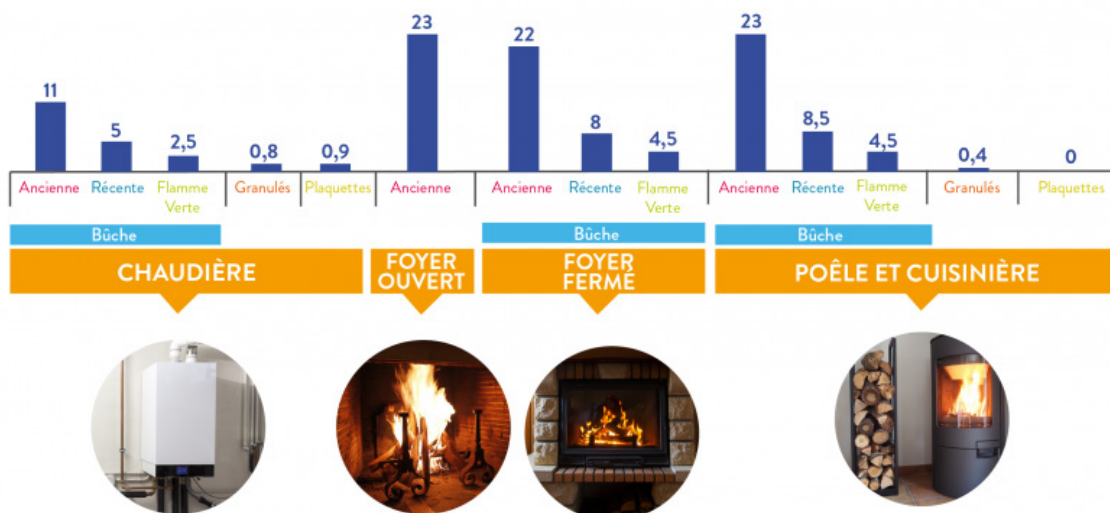
Les 41 communes de la zone PPA



## Pourquoi interdire l'utilisation des foyers ouverts en vallée de l'Arve ?

Comme identifié par le diagnostic du PPA et rappelé par l'ADEME dans son avis de mai 2019 sur le chauffage au bois domestique, les foyers ouverts jouent un rôle particulièrement important dans les émissions de polluants (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>). Lorsqu'il est utilisé en chauffage principal, un foyer ouvert émet jusqu'à 30 fois plus de PM<sub>10</sub> qu'un appareil de chauffage au bois performant.

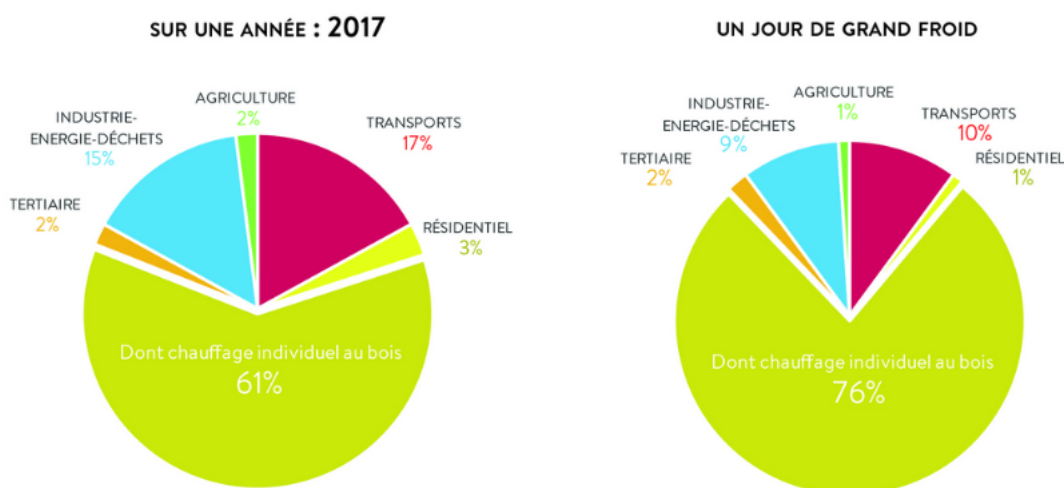
Émissions de PM10 kg par an par logement selon le type d'appareil de chauffage en Auvergne-Rhône-Alpes



En vallée de l'Arve, le chauffage au bois non performant est le premier contributeur aux émissions de particules fines ; il est responsable de plus de 60 % des émissions de PM<sub>10</sub> (moyenne annuelle) et peut atteindre une contribution à ces émissions de près de 80 % en hiver (période de chauffe).

La suppression de ces installations représente donc un enjeu majeur pour la qualité de l'air et la santé publique

### CONTRIBUTION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ AUX ÉMISSIONS DE PM10 SUR LA ZONE DU PPA DE L'ARVE



## Quelles aides pour se mettre en conformité avec l'interdiction ?

■ L'aide de 2 000 € du Fonds Air Bois s'adresse à tous les particuliers qui souhaitent remplacer leur appareil de chauffage au bois (antérieur à 2002 ou cheminée ouverte) dans leur résidence principale (achevée depuis plus de 2 ans) située dans l'une des 41 communes du périmètre du PPA de la vallée de l'Arve.

■ L'ancien appareil de chauffage au bois peut être remplacé par un appareil au bois plus performant (labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent ADEME) ou par une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage (chauffe-eau solaire thermique, chauffage solaire, pompe à chaleur...).

■ La participation du Fonds Air Bois est limitée à 50 % du coût total des travaux TTC. Un dispositif spécifique a été mis en place afin de permettre aux foyers les plus modestes de bénéficier de l'aide du Fonds Air Bois sans avoir à avancer la totalité de la somme en amont des travaux, seul un acompte de 500 € est demandé.

Cette aide est cumulable avec les autres aides gouvernementales liées à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov', Eco-prêt à taux zéro, CEE). Ainsi, jusqu'à 100 % du montant des travaux peuvent être pris en charge.

Une simulation peut être réalisée en ligne sur les sites internet suivants:

- [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr) (deviendra France Rénov au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : [www-france-renov.gouv.fr](http://www-france-renov.gouv.fr))
- [www.fonds-air-bois.fr](http://www.fonds-air-bois.fr)

Également, des conseillers en rénovation énergétique sont présents sur le territoire pour accompagner les particuliers dans leurs projets de construction et de rénovation énergétique. Il s'agit du service public de performance énergétique de l'habitat (SPPEH) porté par le conseil départemental (04 56 19 19 19). Sur le territoire de la CCPMB vous pouvez contacter directement la plateforme CaseRénov (04 50 90 49 55).

De plus, certaines communes du territoire abondent le Fonds Air Bois d'une prime supplémentaire :

- Marignier (250 € en plus),
- Passy (aide supplémentaire allant de 500 € à 2 000 € selon les conditions de ressources du foyer),
- Vougy (500 € en plus).

Pour bénéficier de cette prime supplémentaire, aucune démarche spécifique n'est à effectuer : le service instructeur du Fonds Air Bois transmet directement le dossier de demande à la commune concernée.

### Les financeurs



Cluses Arve & montagnes  
Territoire de réussites



Pays du Mont-Blanc  
communauté de communes



VALLÉE DE CHAMORNIX  
MONT-BLANC



Pour plus d'infos ou  
faire votre demande d'aide  
Rendez-vous sur :



[www.fonds-air-bois.fr](http://www.fonds-air-bois.fr)

04 50 25 24 91

Une aide pour vous accompagner dans le renouvellement de votre chauffage au bois